

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
EN UN LOT D'UNE**

**MAISON D'HABITATION DE PLAIN-PIED**

à CHAVEYRIAT (01660), 67 route de Vonnas, 17 D lotissement du Village

**SUR LA MISE A PRIX DE 23.400 €** (vingt trois mille quatre cents euros) outre charges

**ADJUDICATION LE MARDI 4 FEVRIER 2020 à 14 Heures**

à l'audience des criées du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de BOURG-EN-BRESSE (Ain),  
au Palais de Justice de ladite ville, 32 avenue Alsace Lorraine.

Cette vente est poursuivie à la requête de la Société EURO TITRISATION, Société Anonyme, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° B 352 458 368, ayant son siège social 12 rue James WATT - 93200 SAINT DENIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, Es qualité de représentant du fonds commun de titrisation CREDINVEST, compartiment CREDINVEST 2, venant aux droits du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD) en vertu d'un contrat de cession de créances en date du 29 avril 2019, ayant pour avocat la SELARL L.ROBERT ET ASSOCIES,

**DESIGNATION DES BIENS A VENDRE**

**Sur la commune de CHAVEYRIAT (AIN):**

- 1- Une maison à usage d'habitation de plain-pied, sis sur le territoire de la commune de CHAVEYRIAT (AIN), 67 route de Vonnas, 17 D lotissement du Village cadastrée section A numéro 1069, lieudit « Le Village », pour 8a 99 ca, comprenant un séjour-cuisine ouverte (37,35 m<sup>2</sup>), un couloir (3,49 m<sup>2</sup>), trois chambres (9,49 m<sup>2</sup>, 8,19 m<sup>2</sup> et 9,15 m<sup>2</sup>), une salle de bains (5,11 m<sup>2</sup>), des toilettes (1,39 m<sup>2</sup>) outre un garage accolé de 29,50 m<sup>2</sup> et un terrain clôturé attenant- Tout à l'égout – Cheminée à insert bois – Convecteurs électriques qui ne fonctionnent pas
- 2- Les 1/20<sup>ème</sup> indivis portant sur des biens en nature d'espace commun et de voirie commune cadastrés section A numéros 1073 et 1074, lieudit Le Village, pour 33a 15ca

L'ensemble formant le lot n°17 du lotissement dénommé « lotissement du village », autorisé par arrêté délivré par le Préfet de l'AIN le 23 juillet 1980, dont l'ensemble des pièces constitutives a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Jean FAURE, alors Notaire à MONTREVEL EN BRESSE (01), suivant acte reçu le 4 novembre 1981, publié au Service de Publicité Foncière compétent le 13 avril 1982, volume 4452, numéro 23.

**Biens occupés par l'actuelle propriétaire.**

**Une visite des lieux sera effectuée par la SELARL AHRES, le lundi 20 janvier 2020 de 14 H à 15 H.**

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat du Barreau de l'Ain et à condition d'avoir procédé à la consignation obligatoire d'une somme égale à 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €, par un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, constitué séquestre à cette occasion.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution de BOURG-EN-BRESSE, où il est déposé (RG n°19/11) ou au cabinet de l'avocat poursuivant;

Fait et rédigé à Bourg en Bresse le 4 décembre 2019  
Pour extrait, Me Luc ROBERT, Avocat associé de la SELARL L.ROBERT et Associés